

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

**Règlement numéro 1117-2023 décrétant des dépenses en immobilisations de
3 525 000 \$ et un emprunt de 3 525 000 \$**

Je, Ève-Marie Préfontaine, greffière de la Ville de Bromont, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement
numéro 1117-2023 est de **9177**;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin
référendaire soit tenu est de **929**;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de **11**.

Je déclare

- que le règlement 1117-2023 est réputé avoir été approuvé par les
personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Ève-Marie Préfontaine, greffière

Date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)